

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2026 (19H)

L'an deux mil vingt-six, le mardi quinze septembre à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Rémy LAPLANCHE, Maire.

PRESENTS : MM LAPLANCHE Rémy, BELHOSTE Philippe, Mme PAUL Marie-Annick, M. RENAULT Laurent, Mme DELEVAL Isabelle, M. MOREL Thierry, M. VILLOTTE Lucien, Mme LEBRUN Manon.

ABSENTS excusés : Mme GONDÉ Marie-Claude (pouvoir à M. LAPLANCHE Rémy), M DE PELLEGARS-MALHORTIE Bertrand.

Etait absente non excusée : Mme BECK Alexandra.

Madame Manon LEBRUN est désignée secrétaire de séance.

I Aménagement sécurité RD 579 : Avancement et Subvention DETR

Dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité de la traverse d'agglomération RD579 commencés en avril 2026, Monsieur le Maire explique que :

- le planning des travaux est tout à fait respecté,
- l'objectif de réduction de la vitesse et de la diminution du nombre de poids lourds semble atteint.
- dans l'ensemble, les riverains et habitants semblent vraiment satisfaits
- concernant la priorité à droite, aucun accrochage depuis 1 mois et demi n'a été signalé, alors que les panneaux « croix de St André » ne sont pas encore posés
- Le 14 septembre, les panneaux de porte d'entrée auraient dû être posés et le marquage au sol réalisé. Mais ce type de travaux sont tributaires du temps.
- Concernant les accotements en terre-pierre, l'avis est plutôt mitigé, car les cailloux ne sont pas assez tassés et risque d'entraîner des difficultés lors de la tonte.

D'autre part, dans le marché public, il était prévu 15 arbres dont 2 chênes pédonculés, 4 érables plantés sur l'îlot central et 3 amélanchiers chez Mr Chapron, il reste donc 6 arbres (1 amélanchier et 5 bouleaux Betula) qui ne trouvent pas leur place sur la RD 579 en raison de la présence de réseaux (HTA et AEP) souterrains.

Il existe donc 3 solutions :

Soit de les décommander mais les montants de subventions versées diminueront d'autant, soit de les planter ailleurs sur le domaine communal, soit de les remplacer par des massifs arbustifs pour le même montant.

Le conseil municipal décide de demander des massifs arbustifs en remplacement des 6 arbres à décommander.

A ce jour, Il reste à implanter les panneaux croix de ST André à poser, les panneaux des portes d'entrée de l'agglomération vers Honfleur (car la limite d'agglomération Nord-Est est déplacée), la résine au sol près du calvaire.

D'autre part, l'ARD vient de nous indiquer qu'ils déposeraient définitivement les rails de sécurité dans la remontée Honfleur.

Enfin, les plantations des arbres et des massifs arbustifs seront réalisées courant de l'automne.

Une convention d'entretien de la traverse d'agglomération sera passée avec le Département, pour bien définir à qui incombe l'entretien entre la commune et le département.

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu une notification de subvention DETR le 15 juin dernier pour un montant de 66 053,81 €. C'est donc un total de 180.617 € de subvention qui seront alloués pour un marché HT de 330.629 € HT soit 54,63%.

II Vidéo surveillance : Avancement du chantier

Les mâts pour la vidéo surveillance ont été posés par l'entreprise Bouygues début septembre. Nous avons budgétisé la somme de 6 000 € pour les travaux d'infrastructures nécessaires pour le dispositif de vidéo-surveillance, à savoir :

- tranchée de raccordement du réseau à la mairie avec l'entreprise BAUTIER
- pose de 2 mâts avec l'entreprise BOUYGUES Energies et Services,
- raccordement électrique par Enedis

En finale, il faut réaliser en génie civil une tranchée supplémentaire de 10ml pour pose de câble terre en cuivre, et en génie électrique la pose d'un coffret et d'un disjoncteur, puis la réalisation d'un contrôle Consuel. L'entreprise Bouygues Energies a établi un devis de 2 786 HT soit 3 343,20 €. Nous arrivons donc à un total de 7 200,96 € au lieu de 6000.00 €. Il convient donc d'affecter une ligne de crédit complémentaire en section d'investissement et d'accepter le devis BOUYGUES Energies et Services.

Le conseil donne son accord pour le devis de l'entreprise BOUYGUES Energies et Services de travaux supplémentaires et décide une décision modificative de 1201 € au chapitre

C'est un peu la mauvaise nouvelle car nous ne nous ne le savions pas..... En contrepartie ces investissements seront toujours la propriété de la commune.

Nous sommes toujours en attente du retour de la Préfecture quant à l'autorisation, j'ai signé la demande en décembre 2025, TELECOMS ENTREPRISE la fait suivre en janvier 2026 et la préfecture en a accusé réception en février 2026.

Aussi nous espérons que la mise en route du dispositif vidéo surveillance soit effective au plus vite, alors que nous avons commencé à régler les premières échéances trimestrielles de location du dispositif. Une régularisation comptable a été demandée à l'entreprise Telecoms Entreprise. Monsieur Vittecoq, directeur l'a acceptée.

III Frelons asiatiques destruction et prise en charge

Le département ne prend plus en charge la destruction des nids de frelons asiatiques, cependant depuis juin dernier, il y a eu à détruire huit nids secondaires de frelons asiatiques.

La particularité cette année c'est que les nids sont à hauteur d'hommes et principalement dans les haies.

Devant l'urgence, Monsieur le Maire a pris la décision que la commune prenne en charge la totalité des interventions réalisées pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Il estime qu'après des années de piégeage et de participation financière, il serait dommage de tout abandonner.

Pour l'année 2027, il propose de rediscuter de la participation communale de destruction des nids secondaires de frelons asiatiques en conseil municipal, mais il n'est pas très favorable à une prise en charge partielle par l'administré, car c'est la porte ouverte à la non-déclaration de nids.

Il y a eu une réunion à Glanville sur le piégeage de printemps. Madame Gondé y était conviée mais elle a omis la date. Un compte-rendu lui sera donc expédié.

Le conseil municipal, confirme la prise en charge totale de destruction des nids secondaires par la commune pour l'année 2026.

IV Recensement de la population janvier-février 2027 : agent recenseur et agent coordonnateur

Le recensement général de la population (obligatoire) aura lieu du 21 janvier au 20 février 2027 sur la commune. L'Etat a donné une dotation de recensement de 460 € à la commune en 2022. A charge de la commune, d'organiser et de financer les rémunérations de l'agent recenseur et du coordonnateur.

En 2022, le coût de l'agent recenseur était de 600 € bruts et de l'agent coordonnateur de 450 € bruts, soit un total de 1 050 € auquel il faut ajouter les charges sociales soit un total de 1 500 € environ.

La poste en quête de nouvelles missions nous a contacté pour effectuer ce recensement pour un coût de 3048 €, sachant que cela ne dispense pas du poste de coordonnateur, d'où un coût final de près de 4 000 € (la poste 3 048 € + coordonnateur 900 € chargé).

Pour le recensement 2027, Monsieur le Maire explique que nous recherchons une personne susceptible de remplir la fonction d'agent recenseur, les qualités requises étant la rigueur et la discrétion.

D'autre part, Madame Véronique LEGRAND, secrétaire de mairie sera coordonnateur.

Pour ce faire, il est nécessaire de faire un Contrat à Durée Déterminée pour l'agent recenseur du 4 janvier au 20 février et de déterminer un forfait de rémunération.

De même, pour le coordonnateur, il est nécessaire de déterminer le montant de l'indemnité qui sera versé suivant le régime indemnitaire RIFSEEP.

Monsieur le Maire propose, au vu des éléments financiers des précédents recensements, une rémunération brute de 750 € pour l'agent recenseur, sachant que les réponses à l'enquête devraient se faire principalement sur internet.

Pour le coordonnateur, Monsieur le Maire propose une indemnité de 550 € nets, vu les journées de formation effectuées en dehors de ses jours de travail et de la tâche de travail plus lourde qu'en 2022 (retour et contrôle à effectuer et séances de travail avec l'agent superviseur de l'INSEE.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions.

V Taxes foncières : refus de la fiabilisation des bases

La direction générale des finances publiques propose de mettre en place un traitement automatisé corrigeant les évaluations foncières des locaux d'habitation pour lesquels il manque des éléments de confort (ex : eau, électricité.....) Une simulation de ce traitement automatisé nous a été communiqué pour Tourville. Il en ressort que 27 habitations n'auraient pas déclaré les éléments de confort. Cette revalorisation des bases (valeur locative) dégagerait un produit supplémentaire de 987 € de cotisations de taxes foncières à partir de 2027.

Dans leur simulation, la DGFIP a recensé sur ce traitement automatisé : 163 locaux d'habitation pour Tourville (dont 27 à revaloriser) et 80 locaux dits « professionnels ou industriels » soit un total de 243 locaux ?

Monsieur le Maire expose que, vu le manque de précisions concernant les locaux concernés et vu le nombre important de logement dits sans confort déclaré, et le nombre de locaux professionnels même en tenant compte du télétravail libéral, il est difficile de revaloriser de façon fiable les bases Taxes Foncières de façon automatique.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, refuse la fiabilisation automatique des bases TF pour les habitations dont on ne connaît pas tous les éléments de confort.

VI convention PAYFIP (paiement par internet à DGFIP)

Seuls les comptables de la Direction générale des finances sont habilités à manier les fonds des collectivités locales. (Décret de 2012)

La commune encaissait à titre exceptionnel les locations de salle et les concessions cimetière pour les retransmettre au trésor public, mais ce n'était pas conforme au décret 2012-1246 du 07 11 2012.

En adhérant à PAYFIP, le service en ligne de paiement de la DGFIP, la Commune permettra à ses usagers de payer par carte bancaire ou par prélèvement unique les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public.

Afin d'être dans les normes, Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'adhérer au service PAYPIF et de signer la convention d'adhésion avec la Direction générale des finances publiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour adhérer au service PAYFIP et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la DGFIP.

VII CC Terre d'auge : représentant à la CLECT

La commune doit désigner ses représentants au sein de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)

Monsieur le Maire a préféré mettre à l'ordre du jour cette désignation, bien que cette décision lui appartenait en propre.

Monsieur Rémy LAPLANCHE fait partie de cette commission depuis 2002, il y a eu 4 réunions en 24 ans :

2002 – 2004 – 2016 – 2018. (Et 2016 c'était pour l'intégration des 4 communes de COPADOZ (Annebault-Bourgeauville-Braville et Danestal) et 2018 pour l'intégration des 10 communes de Cambremer – (Auvillers – Bonnebosq- Drubec- Formentin- Le Fournet – Léaupartie – Manerbe- Repentigny – La Rocque- Baignard – Valsemé.)

Depuis 2016, le montant de l'attribution de compensation des charges transférées que nous réglons à l'intercom s'élève à 4126 €, c'est la différence entre la CFE ou ex TP 11023 € (la même depuis 2002) que nous percevons des entreprises et les charges transférées 15149 € revues en 2016. (Scolaires sport tourisme etc...).

Monsieur le Maire souhaite poursuivre cette mission et demande la nomination d'un suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DESIGNNE comme représentants communaux à la CLECT de CC Terre d'Auge :

- Titulaire LAPLANCHE Rémy
- Suppléant MOREL Thierry

VIII Secrétariat Mairie : Evolution des logiciels métiers Berger Levrault.

Berger Levrault, prestataire des logiciels métiers de la mairie, propose l'évolution du logiciel eMagnus (installé sur le disque dur de l'ordinateur) vers une solution WeMagnus Mairie Pack Standard, accès des données via une plateforme hébergée dans un datacenter français.

Cette solution permettrait un accès sécurisé via internet aux logiciels métiers réunis en un seul abonnement. Le coût annuel d'abonnement serait de 1497.60 € HT, en remplacement du coût actuel de maintenance.

IX Repas des séniors samedi 21 novembre 2026

Monsieur le maire remercie Isabelle Deleval pour les démarches auprès des restaurants l'auberge de Valsemé et l'auberge du Vieux Tour à Canapville, L'an dernier, le repas à Canapville l'an dernier était super, mais il fallait bloquer au plus vite le restaurant et aussi commencer à s'organiser car entre le choix du menu, les invitations et leur réception, l'organisation du restaurateur, il ne fallait pas traîner.

75 personnes sont concernées cette année (+ de 65 ans).

En 2025 nous étions environ 65 personnes, en règle générale la moitié des seniors répond positivement, à laquelle il faut ajouter les conseillers et leurs conjoints.

Monsieur le Maire explique que le menu unique est toujours plus simple à organiser, et qu'un délai de prévenance de 3 semaines envers le restaurateur est nécessaire,

Le conseil municipal décide de prendre un menu unique pour tous les convives et le choisit.

X Urbanisme

Monsieur le Maire informe des demandes d'urbanisme suivantes :

- DP pour abri de jardin Marius Pasenciuic – lotissement la Couture
- DP Rénovation de façade bois et peinture menuiserie – Mme ASHLEY Séverine 24 Route de St Martin
- PC Mr LARCHER rénovation d'une habitation vétuste existante en dépendance comprenant 1 piscine couverte.

Il informe que les 2 parcelles constructibles de M. et Mme HASBROUCQ ont été vendues ; les demandes de Permis de Construire ont été déposées et sont à l'instruction pour M.GUERIN et Mme LESENS, M. et Mme VALAT

XI Questions diverses

- La ligne Basse Tension sur la propriété famille Villotte a été déposée – 6 poteaux en moins et 1 supprimé sur la propriété famille de Pommery- Mousset et 1 également sur la propriété de la famille PHILIPPE Laurent.
- Présentation du Bilan de gendarmerie 1^{er} semestre 2025 et 1^{er} semestre 2026.
- Réorganisation du ramassage Ordures Ménagères : Une réunion intercommunale est prévue ce jeudi 17 septembre concernant le nouveau marché public de collecte OM au sein des 44 communes.
La réunion risque d'être tendue car il n'y a pas eu de réunions et d'informations dans les communes concernant la nouvelle organisation décidée en amont.
- Monsieur Godet, gérant du kiosque OH MY PIZZ demande une remise commerciale pour la gêne occasionnée pendant les travaux pour son distributeur de pizzas. Au préalable, Monsieur le Maire suggère de lui demander ses chiffres d'Affaires de mai-juin-juillet 2025 et 2026 pour comparaison et le conseil avisera ensuite.
- Mr et Mme CATHERINE, locataires du logement communal viennent de donner leur préavis de départ le 01 septembre 2026 pour 01 décembre 2026. Le loyer actuel est d'environ 850 €

- Formation DIF des Elus : Monsieur le Maire incite les conseillers à ouvrir leurs comptes en ligne. Il suffit de renseigner son n° SS simplement
- Suppression de la BOITE AUX LETTRES de la Poste sur l'ancien restaurant RD579 : Suite aux aménagements réalisés dans la traverse d'agglomération, il avait été prévu de changer l'emplacement de la boîte aux lettres de la Poste. Après concertation avec la mairie, la direction de la poste a décidé de retirer la boîte aux lettres. En effet, il est constaté qu'il n'y a plus de dépôt depuis des années, que la factrice a obligation de scan journalier de cette BAL, avec le risque de descente de son véhicule en bordure de chaussée. Aussi cette BAL n'a plus aucune utilité.
- TELETHON proposition pour le comité des fêtes : Une réunion est prévue à Beaumont en Auge le 22 septembre 2026 à 10 heures pour organiser le téléthon 2026. La proposition est adressée au comité des fêtes.
- SM sécurité AEP du Nord Pays d'Auge : Monsieur RENAULT, délégué communal donne le compte-rendu de la séance d'élection du président et du conseil d'administration. Madame LEVAVASSEUR, conseillère municipale de Bonneville la Louvet a été élue Présidente.
- SDEC Energie Commission Locale : Madame DELEVAL donne le compte-rendu de la séance d'élection des délégués.
- RONCIER : Madame LEBRUN demande quelle est la solution apportée pour supprimer le roncier chez ses voisins. Messieurs Renault et Belhoste iront voir sur place.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 H 45

Affiché le 18 septembre 2026 à la porte de la mairie.

Le Maire,
Rémy LAPLANCHE